Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_070-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-070

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

19/06/2026

Date d'affichage

20/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, monsieur Mathias DELHOMME, adjoint, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,

Mesdames Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, Maryse THEBAULT, messieurs Pierre-Yves ALLORY (arrivé à 20h05), Erwan BRIAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER.

Étaient représentés : Hélène BILY-LE GUYADER par Jean-René CARFANTAN, Éric DURAND par Gilles CARFANTAN.

Était absent excusé non représenté : Jean-Charles LE BRETON

Était absent : néant.

A été nommée secrétaire de séance : Agnès CELEYRETTE

DÉLIBÉRATION N°2026-070

FINANCES LOCALES
Avis sur le devenir du poste de chef-fe de projet Petites Villes de Demain (PVD)

Prolongation de l'ingénierie du programme Petite Ville de Demain

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'article L.303-2 du Code de l'habitat et de la construction ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 25 novembre 2016 et du 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération ;

Vu la signature d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » des communes de Broons, Caulnes, Dinan, Matignon et Plancoët le 21 avril 2021 ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_070-DE

Vu la délibération n° CA-2022-060 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération adoptant la Convention cadre PVD/ORT en date du 27 juin 2022 ;

Vu la délibération n° CA-2026- du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération adoptant l'avenant n°2 de la Convention cadre PVD/ORT permettant la prolongation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant les éléments cités plus haut,

Monsieur le Maire soumet ce dossier à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le recrutement d'un poste de Chargé-e de projet Petites Villes de Demain, sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans, partagé entre 4 Communes (Broons, Caulnes, Plancoët, Matignon),

PRECISE qu'il souhaite qu'une réflexion soit menée par Dinan Agglomération afin d'étudier une prise en charge financière éventuelle d'une portion du temps de travail du poste de Chargé-e de projet Petites Villes des Demain,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre du recrutement.

Fait à Matignon, le 24 juin 2026



Le Maire, Jean-René CARFANTAN